



Charte éthique du coureur de L'Allure Libre de la Sûre

L'Allure Libre de la Sûre (ALS) sera courue sous le signe du RESPECT.

1. Respect de l'environnement et protection de la nature.

Le coureur de l'ALS, respectueux de la nature, s'engage à ne rien jeter qui soit non biodégradable. L'Organisation mettra à sa disposition une zone de jet de déchets à 20 m et à 100 m après les ravitaillements.

En cette période estivale, le coureur de l'ALS accorde une vigilance absolue au risque d'incendie.

En campagne et en forêt, le coureur de l'ALS veille à la protection de la faune et de la flore locales et ne prélève aucune espèce végétale et n'effraye pas les animaux. Il suit parfaitement le tracé établi et ne quitte pas les chemins agricoles et forestiers existants.

2. Respect mutuel.

Le coureur de l'ALS, en sportif amateur ou aguerri se reconnaît dans les valeurs de l'Olympisme qui prônent la tolérance, le respect mutuel.

Son bel esprit de compétition ne rivalise pas avec son sens de l'aide à autrui en cas de difficulté sur le parcours

3. Respect de soi

Le coureur de l'ALS est avant tout respectueux de lui-même. Il porte un jugement objectif sur son état de santé et sa condition physique avant de prendre le départ de l'un ou l'autre parcours. Et dans tous les cas, il le fait sous son entière responsabilité. Il écoute son corps et ne masque pas la douleur ou la faiblesse pour passer la ligne d'arrivée envers et contre tout.

Sur les deux parcours proposés, le coureur de l'ALS est informé qu'il utilise 2 fois la voie publique sur laquelle, il n'a pas priorité. Aussi, dans l'intérêt de sa propre sécurité, il obéit aux indications des organisateurs et des personnes postées sur le parcours.